

Technicien jardins espaces verts

RNCP34461 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	214
Formacode(s)	21046
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	02/03/2020
Date d'échéance	02/03/2023

Certificateur(s)

UNION NAT MAISON FAMIL RURAL EDUC ORIENT · SIRET : 77566010300042

Partenaires habilités

10 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 10 à former.

Organisme	SIRET	Habilitatio n
ASS CTRE FORMAT PROMOT MAISON FAMIL RURA	786163048000 14	Former
CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION	786256297000 23	Former
CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION	786402693000 18	Former
CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE LA REUNION	518812565000 19	Former
CENTR FORMATION TECHNICIENS AGRICOLES	414610212000 14	Former
MAISON FAMILIALE HORTICOLE	785969932000 17	Former
MAISON FAMILIALE RURALE	779509512000 17	Former
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DES DEUX RIVIERES	377519079000 34	Former
MAISON FAMILIALE RURALE LE GRAND MAS	421173220000 11	Former
MAISON FAMILI RURALE EDUCATION ORIENTA	783247042000 14	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les parcours conduisant à la délivrance du titre « technicien jardins espaces verts »

» ont pour objectif :

- de préparer des professionnels à participer au fonctionnement global de l'entreprise ou du service du paysage.
- de s'approprier les données techniques, méthodologiques, économiques de cette entreprise ou service,
- d'anticiper les effets des choix et décisions.

Le-La titulaire du titre est apte à exercer les métiers d'ouvrier hautement qualifié du paysage, de chef d'équipe (fonction qui n'existe que dans les structures avec plusieurs salariés), d'agent technique JEV dans une collectivité territoriale ou d'encadrant technique de chantier du paysage dans le secteur dit « protégé et adapté » ou encore les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Il-elle peut également être responsable d'un « jardin remarquable », le plus souvent ouvert au public.

Après plusieurs années de pratique professionnelle, le-la titulaire peut faire le choix de créer son entreprise.

ACTIVITÉS VISÉES

Réalisation d'aménagements paysagers et d'entretiens des espaces paysagers :- Appropriation du projet d'aménagement d'un espace paysager (cahier des charges, consignes, plans). Mise en sécurité du chantier, respect strict des règles de sécurité. Réalisation de l'espace paysager à créer dans le respect des consignes données. Utilisation des matériels et équipements en sécurité, maintien de leur bon état de marche (maintenance de premier niveau). Evaluation de la conformité des travaux d'aménagement réalisés. Réalisation des ajustements nécessaires au besoin. Entretien de l'espace paysager créé après sa réalisation.

Organisation des chantiers d'espaces verts :- Participation à la veille technique de l'entreprise du paysage (appropriation des nouvelles techniques JEV, suivi de la réglementation...).

Contribution à l'organisation prévisionnelle du chantier ; planification, réalisation et réception des commandes liées au chantier (végétaux, matériaux, location de matériels spécifiques...).

Contribution à la gestion du planning de chantier, participation aux réunions de chantier le cas échéant.

Coordination du travail sur le chantier. Contribution à l'image de l'entreprise du paysage ou du service technique territorial JEV auprès des clients ou des usagers.

Participation à la gestion des chantiers JEV de l'entreprise ou du service

- Echanges avec l'équipe et le responsable de la structure (chef d'entreprise ou chef de service) sur les enregistrements techniques et économiques liés aux chantiers d'aménagement paysager et d'entretien.

Formulation de propositions d'amélioration à en tirer pour les futurs chantiers d'aménagement et d'entretien de l'entreprise ou du service technique.

Calcul du déboursé et du coût de revient des chantiers JEV.

Participation à l'étude technique d'un projet d'aménagement d'un espace paysager, pour une clientèle de particuliers pour l'essentiel. Participation à l'adaptation et aux anticipations liées à l'évolution de l'activité de l'entreprise ou du service technique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- 1er Bloc de compétence :

- Réaliser des chantiers d'aménagements paysagers dans le respect de la commande passée, de la réglementation et du développement durable.

- Assurer l'entretien des espaces paysagers dans le respect de la réglementation et du développement durable.

- 2ème Bloc de compétence :

- Contribuer à la veille technique de l'entreprise ou du service du paysage.

- Coordonner une équipe autour d'un chantier paysager commandité par un donneur d'ordre en s'assurant du respect des normes techniques, des règles de sécurité et de développement durable.

- Participer à l'optimisation des relations avec les clients de l'entreprise ou avec les usagers des espaces paysagers.

- 3ème Bloc de compétence :

- Assurer le suivi technico-économique de chantier JEV.

- Etablir et justifier les éléments d'une étude technique avant devis.

- Analyser son activité au sein de l'entreprise ou du service.

Blocs de compétences

RNCP34461BC01 — Réalisation d'aménagements paysagers et d'entretiens d'espaces paysagers

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des chantiers d'aménagements paysagers dans le respect de la commande passée, de la réglementation et du développement durable.
- Assurer l'entretien des espaces paysagers dans le respect de la réglementation et du développement durable.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation "Réalisation d'un aménagement paysager - Création".
- Mise en situation "Réalisation de l'entretien d'un espace paysager".

RNCP34461BC02 — Organisation des chantiers d'espaces verts

LISTE DE COMPÉTENCES

- Contribuer à la veille technique de l'entreprise ou du service du paysage.
- Coordonner une équipe autour d'un chantier paysager commandité par un donneur d'ordre en s'assurant du respect des normes techniques, des règles de sécurité et de développement durable.
- Participer à l'optimisation des relations avec les clients de l'entreprise ou avec les usagers des espaces paysagers.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Prestation orale "Veille technique", à partir d'un support écrit individuel élaboré en milieu professionnel.
- Mise en situation "Organisation d'un chantier de création d'un espace paysager".
- Observation des savoir-faire professionnels "Relation client".

RNCP34461BC03 — Participation aux décisions relatives aux futurs chantiers JEV de l'entreprise ou du service

LISTE DE COMPÉTENCES

- Assurer le suivi technico-économique de chantier JEV.
- Etablir et justifier les éléments d'un étude technique avant devis.
- Analyser son activité au sein de l'entreprise ou du service.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Etude de cas "Suivi technico-économique de chantier de création JEV".
- Prestation orale "Etude technique avant devis".
- Soutenance orale "Dossier de synthèse des pratiques professionnelles".

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le-La titulaire du titre "Technicien(ne) Jardins espaces verts" exerce son activité au sein :

- D'entreprises du paysage, entreprises représentées auprès des pouvoirs publics par l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP),
- De services "espaces verts" des collectivités territoriales
- D'un secteur dit "protégé et adapté" ou de structures d'insertion par l'activité économique (Etablissements et services d'aide par le Travail, entreprises adaptées, entreprises d'insertion, associations intermédiaires...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le-La titulaire du titre est apte à exercer les métiers d'ouvrier hautement qualifié du paysage, de chef d'équipe (fonction qui n'existe que dans les structures avec plusieurs salariés), d'agent technique JEV dans une collectivité territoriale ou d'encadrant technique de chantier du paysage dans les secteurs dits « protégé et adapté » ou les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Il-elle peut également être responsable d'un « jardin remarquable » ouvert au public.

Après plusieurs années de pratique professionnelle, le-la titulaire peut faire le choix de créer son entreprise.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La directive européenne 2009/128 du 21/10/2009 sur l'utilisation des « produits phytopharmaceutiques » concerne le secteur d'activité si ces produits sont utilisés sur les chantiers considérés. L'arrêté du 29 août 2016 porte création et fixe les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Opérateur » (JORF du 10/09/2016). Sous un ancien intitulé, l'annexe I de cet arrêté mentionne notre titre dans la liste des diplômes et titres pour la délivrance directe de ce certificat

individuel dans cette catégorie.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les conditions d'accès sont les suivantes pour la voie de la formation :

- Etre âgé de 18 ans. Un candidat ne remplissant pas cette condition sera entendu par le comité de pilotage du site agréé par l'UNMFREO. Au vu des éléments apportés par ce candidat, ce comité devra motiver par écrit son entrée dans le parcours de qualification s'il y donne une suite favorable. Cet avis motivé est joint au dossier du candidat,
- Justifier d'une expérience professionnelle d'un an minimum (hors candidats apprentis ou relevant d'un contrat de professionnalisation).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem ci-dessus.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Qualité du président de jury et mode de désignation :Professionnel du secteur d'activité désigné par le Président de la chambre consulaire idoine, le plus souvent la Chambre d'agriculture. La présidence du jury est validée au préalable par l'UNMFREO.

Nombre de personnes composant le jury :2 personnes par candidat pour chacune des épreuves. Il s'agit de professionnels du secteur d'activité pour au moins 75% (chefs d'entreprise, salariés d'entreprises du paysage ou de services techniques des collectivités territoriales, encadrants de chantier du secteur protégé et adapté). Le complément est constitué de formateurs à l'exclusion de ceux ayant contribué à la formation des candidats au titre. Chaque jury est constitué de personnes extérieures à l'UNMFREO (salariés ou élus). Aucun représentant du site agréé n'est également engagé dans le jury. De manière à éviter toute dérive, les structures professionnelles ayant accueilli un candidat sont également exclues. Le secrétariat de séance est assuré par le-la responsable régional(e) des évaluations du titre. Un observateur pour être nommé par l'UNMFREO afin de veiller au bon déroulement du processus de délivrance de la certification.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le président du jury est désigné selon la procédure déjà présentée pour la voie de la formation. Le jury est composé du président assisté de deux autres membres, des professionnels du secteur d'activité.

Base légale

Date de décision	02/03/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	02/03/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2017	87	0	85 %	71 %
2016	84	0	90 %	62 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP4403

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37187

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=4403>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34461/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	4
Taux d'achèvement	133 %
Période	05/2022 – 06/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	23 033 €
Coût moyen par dossier	3 839 €
Durée moyenne	828 h
Période	08/2020 – 08/2022
France compétences	66 %
France Travail	34 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.